

a baisse de la TVA dans l'Horeca: une Lbonne affaire pour qui? 2012/5 17 01 2012



MENSEN



WELVAART



BESCHERMING

Le coût d'un emploi créé par la baisse TVA dans l'Horeca s'établirait entre 55000€ et 75000€, au-delà du salaire brut moyen en Belgique. Itinera demande une analyse de l'efficacité de la mesure et plaide pour une vraie stratégie pour combattre la fraude fiscale et le travail au noir.

Jean Hindriks et Laurent Hanseeuw, fellows de l'Itinera Institute, ont analysé l'impact de la baisse de la TVA à 12% dans l'Horeca en vigueur depuis le 1er janvier 2010. Cette mesure fiscale devait créer 6000 emplois mais si l'on tient compte de la croissance de l'emploi observée dans le reste de l'économie, l'Horeca n'a créé que 3176 emplois plein-temps supplémentaires en 2010. En sachant que la baisse de TVA a été concomitante au plan win-win, on remarque que cette mesure a eu un impact fort limité en termes d'emploi. Selon nos estimations, et en considérant que le surplus d'emploi est entièrement lié à la baisse de l'Horeca, la mesure coûterait entre 55000 et 75000 euros par emploi plein-temps créé, soit 50% de plus qu'un emploi créé dans les titres-services.

Le secteur de l'Horeca enregistre le taux de faillite le plus important de l'économie belge, avec près de quatre faillites pour dix entreprises créées.

En l'espace de 10 ans, il y a 50% de faillites supplémentaires dans le secteur Horeca alors que les faillites n'ont augmenté que de moins de 30% dans le reste de l'économie. « Le nombre des faillites pour cent entreprises créées a atteint près de 40% en 2010 pour l'Horeca alors que cette proportion est de moins de 10% dans le reste de l'économie belge », explique Jean Hindriks, Senior Fellow d'Itinera. L'année 2010 semble avoir ralenti l'explosion des faillites, sans pour autant endiguer le phénomène. « Une baisse de la TVA peut donner un bol d'air frais à un restaurateur, mais n'inversera pas fondamentalement la tendance. Un taux de faillite 4 à 5 fois plus élevé que pour le reste de l'économie ne disparaît pas avec une baisse de



la TVA. Beaucoup d'acteurs n'anticipent tout simplement pas suffisamment bien les coûts et bénéfices liées à une activité Horeca », nous explique Laurent Hanseeuw, économiste à l'Itinera Institute.

L'objectif de création de 6000 emplois n'a pas été réalisé.

4335 emplois équivalents temps-plein ont été créés dans l'Horeca en 2010, dont 1661 nouveaux in-dépendants à titre principal. « L'année 2010 a incontestablement été une bonne cuvée pour l'emploi dans l'Horeca. 10% des postes créés en Belgique l'ont été dans l'Horeca, alors que ce secteur ne représente que 3% de l'emploi total » mentionne Laurent Hanseeuw. « Néanmoins, cela n'atteint pas les 6000 nouveaux emplois promis par le secteur en échange de la baisse de la TVA à 12% » précise Jean Hindriks. « Par ailleurs, l'ensemble de la création d'emploi n'est pas attribuable à cette baisse de la TVA vu que nous nous trouvions dans une période de croissance économique. Si l'emploi dans l'Horeca avait cru au même rythme que l'emploi en Belgique, il y aurait tout de même eu 1559 nouveaux emplois. La création d'emploi supplémentaire par l'Horeca n'est donc que de 3176 emplois équivalents temps-plein » précise Laurent Hanseeuw. « A cela, il faut aussi rajouter l'influence du plan win-win qui a favorisé l'embauche de personnel peu qualifié. Dès lors, il est très difficile de mesurer l'impact réel de la baisse TVA en termes d'emploi » renchérit Jean Hindriks.

Le coût brut par emploi est estimé entre 55000€ et 75000€.

La baisse de la TVA dans l'Horeca coûte entre 175 et 245 millions d'euros par an au budget de l'Etat, en fonction des hypothèses reprises. « En considérant une hypothèse favorable d'une création de 3176 emplois liés à la baisse TVA, cela reviendrait à un coût brut entre 55000 et 75000€ par temps-plein, ce qui est largement supérieur au salaire moyen belge » explique Laurent Hanseeuw. « En ajoutant l'impact probable du plan win-win, on se rend compte qu'il coûterait moins cher à l'Etat de créer directement ces emplois en engageant des fonctionnaires » précise Jean Hindriks. « A titre de comparaison, le coût brut d'un emploi plein-temps créé par le système des titres services ne dépassent pas 40000€, ce que beaucoup considère déjà comme une mesure onéreuse » détaille Laurent Hanseeuw.

Itinera plaide pour l'instauration d'une agence gouvernementale de lutte contre la fraude.

Le secteur de l'Horeca est l'un des plus contrôlés de notre économie puisqu'il représente près d'un quart des enquêtes traitées par l'inspection sociale. Néanmoins, près de la moitié des établissements contrôlés ne sont pas en règle. « La baisse de la TVA visait à faire diminuer le recours à du travail au noir, mais la



mesure n'a pas été accompagnée d'une vraie stratégie pour décourager la fraude » explique Jean Hindriks. « Une plus grande coordination entre les différents services d'inspection a été mise en place ces dernières années mais une vrai organisation interministérielle avec des moyens renforcées nous paraît indispensable » précise Laurent Hanseeuw. « Pour ce faire, nous plaidons pour l'instauration d'une agence gouvernementale intégré de lutte contre la fraude à qui serait confié la responsabilité des contrôles et des objectifs clairs en la matière, ainsi que des moyens pour les atteindre » complète Jean Hindriks.

Les principaux chiffres

Création d'emploi dans l'Horeca (2010)	4335 ETP
Croissance 2010 vs. 2009 (Horeca)	4,53%
Croissance 2010 vs. 2009 (Economie belge)	1,21%
Coût budgétaire de la baisse de la TVA dans l'Horeca	175 à 245 millions d'euros par an
Coût par emploi temps-plein créé par la mesure	55000 à 75000 euros
Proportion des infractions à la législation sociale (Horeca)	46,04% des établissements contrôlés (2010)

Vous pouvez consulter le rapport complet en ligne: www.itinerainstitute.org

Pour plus d'informations:

Laurent Hanseeuw – 0477/79.00.59 – laurent.hanseeuw@itinerainstitute.org Jean Hindriks – 0472/41.55.27 – jean.hindriks@itinerainstitute.org

Pour une croissance économique et une protection sociale durables



Itinera Institute ASBL

Boulevard Leopold II 184d B-1080 Bruxelles T +32 2 412 02 62 - F +32 2 412 02 69

info@itinerainstitute.org www.itinerainstitute.org

Editeur responsable: Marc De Vos, Directeur